

Conseil territorial de santé du Val-de-Marne

Séance du 9 septembre 2022

Compte-rendu synthétique

Après avoir remercié Serge CREMADES, nouveau médecin chef de l'HIA BEGIN, pour son accueil à cette séance du CTS, ainsi que Jocelyne GAIRE pour la préparation pratique de cette même séance, Yves TALHOUARN ouvre la séance.

JUSTE QUELQUES MOTS, EN OUVERTURE DE NOTRE SEANCE.

CELLE CI CONSTITUE L'OPPORTUNITE DE LANCER DANS LES FAITS L'ACTIVITE DE NOTRE CTS, APRES LA SEANCE D'INSTALLATION DU 30 JUIN.

AVEC DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR QUI SE COMPLETENT ETROITEMENT : L'ELECTION DES DEUX COMMISSIONS, LA CSSM ET LA COMMISSION ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS ET DE LEURS PRESIDENTS ET VICE PRESIDENTS RESPECTIFS TOUT D'ABORD, PUIS UN PREMIER ECHANGE SUR NOTRE PLAN ET MODALITES DE TRAVAIL CE QUI A DONNE LIEU A UNE SEANCE INFORMELLE DU BUREAU MARDI MIDI.

CES DEUX POINTS DOIVENT S'ENRICHIR MUTUELLEMENT CAR ILS POSENT TOUS LES DEUX LA QUESTION DU TRAVAIL COLLABORATIF QUE NOUS DEVONS ANIMER, EN NOUS REPOSANT SUR LES ATTENTES ET LES ENGAGEMENTS QUI SONT LES NOTRES.

ATTENTES ET ENGAGEMENTS, C'EST LA CLEF DE VOUTE DE LA FACON DONT LE CTS, AU DELA D'UNE APPROCHE INSTITUTIONNELLE TROP CENTREE SUR ELLE MEME, ET DANS LA DYNAMIQUE DE L'ECHANGE, DOIT TROUVER SA RAISON D'ETRE.

AUSSI, NOUS VOUS PROPOSONS, SUITE A LA REUNION INFORMELLE DU BUREAU EN DEBUT DE SEMAINE, DE CONSACRER QUELQUES SEANCES PLENIERES A MIEUX NOUS CONNAITRE POUR TRAVAILLER REELLEMENT ENSEMBLE. CECI A PARTIR DE NOS ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIFS, EN EXPRIMANT CE QUE NOUS ATTENDONS DU CTS, COMME DE SES DEUX COMMISSIONS D'AILLEURS, ET CE QUE NOUS ENTENDONS Y APPORTER. L'EXPERIENCE DU PTSM DE CE POINT DE VUE A ETE TRES RICHE CAR C'EST AINSI QUE LES DIFFERENTS PARTENAIRES ONT PU DEPASSER LES LOGIQUES STRICTEMENT PROFESSIONNELLES COMME INSTITUTIONNELLES POUR TRAVAILLER EN TERMES DE PROJETS PARTAGES.

C'EST LA METHODE QUE NOUS VOUS PROPOSONS ET SUR LAQUELLE NOUS SOUHAITONS VOTRE AVIS.

EN PARTANT DE L'ECHANGE DE CE MATIN, NOUS PROPOSONS QUE LE BUREAU SE REUNISSE DANS LES TOUT PROCHAINS JOURS POUR ELABORER UN PROJET DE PLAN ET UN CALENDRIER DE TRAVAIL JE VOUS RAPPELLE A CE PROPOS QUE LES COMPTE RENDUS DU BUREAU SERONT DIFFUSES A TOUS LES MEMBRES DU CTS.

DEUX AUTRES PROPOSITIONS AVANT D'ABORDER L'ODJ PROPREMENT DIT :

POURRAIT T'ON ENVISAGER DE TENIR QUELQUES SEANCES PLUTOT EN SOIREE QU'EN MATINEE, POUR FACILITER LA PRESENCE DE CELLES ET CEUX QUI ONT DES CONTRAINTES PROFESSIONNELLES FORTES ?

NOUS POURRIONS EGALEMENT NE PAS TENIR OBLIGATOIREMENT CES SEANCES DANS UN HOPITAL, MEME SI NOUS REMERCIONS SAINT MAURICE COMME L'HIA DE LEUR ACCUEIL ?

Pascal CACOT souligne que la question essentielle est effectivement de préciser comment le CTS va fonctionner, ce que chacune et chacun de ses membres en attend et y apporte pour faire marcher l'ensemble.

Le PRS, axe de travail proposé, doit être de ce point de vue un projet en action et partagé et pas seulement un simple document.

Ceci nécessite de mieux se connaître pour créer une véritable dynamique en travaillant réellement ensemble.

I – Elections des 2 commissions spécialisées

- Pour la Commission spécialisée en santé mentale, 12 candidatures se sont exprimées à ce jour, se concentrant surtout dans le collège1.

Il est convenu que d'autres candidatures peuvent s'ajouter dans l'immédiat et 2 candidats le font lors de cette séance.

Il est convenu également que la CSSM issue du vote de ce jour est provisoire et qu'elle pourra évoluer dans le temps au fur et à mesure que les projets s'élaboreront. Puisque que le nombre de candidatures est inférieur au quota fixé par le règlement intérieur du CTS et que les membres de ces derniers s'accordent sur le principe d'un vote à main levée, après que chaque candidat et chaque candidate se soit présenté(e), la CSSM dans sa composition provisoire est constituée (*cf. tableau joint*).

Ce vote est précédé d'un débat au cours duquel il est souligné que la santé mentale est au cœur de la vie de la cité et donc de la démocratie, qu'elle ne se réduit donc pas à la psychiatrie, qu'elle concerne l'individu dans toute la dimension de ce dernier, qu'elle concerne également les problématiques de la perte d'autonomie.

Il est précisé également que la nouvelle CSSM sera chargée de l'animation politique du Projet territorial de santé mentale, dans sa phase actuelle qui va être caractérisée par le processus de contractualisation de ses projets avec l'ARS. Ceci en s'appuyant sur le contenu du PTSM qui a été validé par la direction générale de l'ARS en mai 2021 et en prenant en compte l'acquis que constitue le pilotage des projets tel qu'il a été mené depuis 2018. Le coordonnateur départemental du PTSM, Andrew CANVA, invité permanent de la CSSM, pourra ainsi contribuer à la poursuite de cette démarche.

Il est décidé enfin que la CSSM pourra ultérieurement élire son président et son vice-président, mais que dans l'immédiat, et à titre provisoire, l'animation en est confiée à Bernard ELGHOZI et à Pascal CACOT.

- Pour ce qui concerne la formation spécifique organisant l'expression des usagers, 8 candidatures se sont exprimées à ce jour.

En appliquant le même processus que l'élection de la CSSM (vote à main levée), la composition de la commission des usagers est composée de (*cf. tableau joint*).

Pour respecter les quotas découlant du règlement intérieur (au + 3 candidats issus de), il est décidé de différencier les titulaires de leurs suppléants ce qui n'aura aucun impact sur le fonctionnement de la commission elle-même.

Comme pour la CSSM, il est décidé que cette composition est provisoire et que d'autres membres du CTS pourront rejoindre la commission. Michèle DE PREAUDET est chargée dans l'immédiat de l'animer.

II – Modalités et plan de travail

Pascal CACOT, pour aborder ce thème, propose de partir de ce qu'il vient de se passer : une commission organisant l'expression des usagers qui est composé uniquement de ces derniers, à l'exclusion des membres d'autres collèges. En fait, « les usagers sont priés de s'exprimer entre eux ». La question est donc de savoir comment gérer cette difficulté en créant des liens entre tous les membres du CTS.

Le débat s'engage alors et souligne que ce constat est violent et qu'il convient de le dépasser, que la question des échanges va poser celle de la gestion des différents entre usagers et professionnels de santé et institutions, car ils et elles ne font pas la même analyse de la situation. Il convient également d'établir un dialogue d'égal à égal reposant sur un besoin d'échanges réciproques mais que tout le monde n'a pas forcément cette « culture », que les usagers sont dans l'appréhension qui provoque de la peur et parfois de la colère, que le rôle des aidants est globalement méconnu et sous-estimé et qu'il faut savoir comprendre l'impact réel de la ou des maladies sur les personnes.

Il est proposé que chaque séance du CTS débute par une période où les membres se présenteraient pour faire part de leurs attentes, que la question de la mobilisation autour des problématiques de prévention peut faciliter les échanges, que l'on peut partir d'un état des lieux partagé sur les faiblesses comme sur les atouts de notre système de santé à l'échelon départemental avec des appréciations différentes sur le plan du territoire, que l'on peut réfléchir sur le thème du soutien à domicile et du contexte général qui doit l'entourer.

Ces différents thèmes seront abordés lors d'une séance du bureau dans les tout prochains jours afin de les prioriser tout en y associant chaque fois les membres du CTS, usagers, professionnels de santé, représentants d'institutions sur la base de manifestation d'intérêts.

Éric VECHARD, délégué départemental du Val-de-Marne de l'ARS, précise que le CTS bénéficiera du soutien de la délégation départementale, que le PRS va connaître une phase de concertation jusque l'été 2023, que les thèmes des inégalités, des relations santé-environnement, de l'approche territoriale, sont des pistes intéressantes qu'il convient de travailler sous des formes de concertation qui répondent aux besoins actuels d'une démocratie participative.

En conclusion, le CTS acte :

- **Que la composition de ses 2 commissions a donné lieu à un vote et que cette composition est provisoire et que de nouveaux membres pourront les rejoindre au fur et à mesure de la progression des travaux.**
- **Que ces 2 commissions se doteront chacune d'un président et d'un vice-président, mais que pour l'instant la CSSM est animée provisoirement par Bernard ELGHOZI et Pascal CACOT, et la commission des usagers par Michèle DE PREAUDET. Ces derniers pourront les convoquer à l'issue de la séance du bureau en veillant à ce qu'un compte rendu de la réunion soit fait et diffusé à l'ensemble des membres du CTS, titulaires comme suppléants.**
- **Que le bureau se réunisse pour travailler, en se fondant sur l'échange qui vient d'avoir lieu, des propositions de modalités pratiques du fonctionnement du CTS, en synergie avec ces 2 commissions. Cette réunion du bureau aura lieu mardi 13 septembre à 18h30 au siège de la délégation départementale. Le compte rendu de cette réunion de bureau sera diffusé comme convenu le 30 juin, à tous les membres du CTS.**